
GEOGRAPHIE, THEME 2

UNE DIVERSIFICATION DES ESPACES ET DES ACTEURS DE PRODUCTION

LA FRANCE : LES SYSTEMES PRODUCTIFS ENTRE VALORISATION LOCALE ET INTEGRATION EUROPEENNE ET MONDIALE

La mondialisation et ses impacts sur les systèmes productifs ont eu un impact sur notre pays qui avait connu une industrialisation et un développement précoce au XIX^e s. comme le reste de l'Europe de l'ouest. Cela avait permis à la France de figurer parmi les premières économies mondiales. De fait, elle possède toujours le 6^e PIB mondial c'est-à-dire la 6^e richesse produite, mais la concurrence se fait de plus en plus forte.

Problématique : Dans ce contexte, quelle évolution connaissent les espaces productifs français et comment les acteurs influencent-ils celle-ci ?

I. Les espaces productifs français en recomposition

ESPACES AGRICOLES		ESPACES INDUSTRIELS
ESPACES PRODUCTIFS DYNAMIQUES ET COMPETITIFS	✓ Espaces de production intensive : céréaliculture intensive autour du Bassin Parisien, grand sud-ouest, Alsace ; élevage intensif en Bretagne ✓ Culture maraîchère dans le sud-sud est ✓ Vignobles en Bordelais, Champagne, Bourgogne, Alsace, sur les bords de Loire et dans le sud-est	✓ Pôles industriels majeurs anciens et encore dynamiques du Bassin Parisien, de la région lyonnaise et de l'Alsace ✓ Sun Belt à la française : arc industriel de l'ouest et du sud où se développe l'industrie high tech ✓ ZIP de Marseille, Nantes, Le Havre et Dunkerque
Facteurs de réussite	➢ Compétitivité du prix pour les productions intensives ➢ Compétitivité de la qualité pour les vignobles (surtout les plus prestigieux) et les espaces maraîchers (plus grande valeur ajoutée) ➢ Bonne connexion de ces territoires aux réseaux de transport qui permettent l'exportation via les MIN (notamment celui de Rungis) puis les ports exportateurs de produits agro-alimentaires (Dunkerque, Le Havre, Nantes, Bordeaux, Bayonne, Marseille) ➢ Choix de la qualité reconnue par labels : bio, AOC ➢ L'agrotourisme peut constituer une activité complémentaire à l'agriculture qui donne de l'attractivité (donc des clients à la ferme) et un revenu supplémentaire	➢ Territoires urbanisés bien reliés aux réseaux de transport et communication ➢ Espaces frontaliers : proximité des pôles industriels majeurs européens, attractivité pour les IDE, synergies ➢ Grands ports aménagés en complexes industriels ➢ Territoires qui ont profité de la déconcentration parisienne (ouest de la France) ➢ Sud : aménités climatiques et présence de technopôles en périphérie de grandes villes
ESPACES PRODUCTIFS MARGINALISES ET CONCURRENCÉS	✓ Elevage extensif dans les massifs montagneux et en Normandie ✓ Espaces de polyculture un peu partout en France	✓ Anciennes régions industrielles du quart nord-est et de l'ouest de Saint-Etienne et de Clermont-Ferrand ✓ Espaces peu industrialisés de la diagonale du vide, Normandie, Pyrénées, Alpes et Corse
Facteurs de difficultés	➢ Espaces enclavés (montagnes), mal reliés aux MIN et dans l'incapacité d'exporter leurs productions ➢ Espaces qui n'ont pas fait le choix de la spécialisation et dont les productions sont donc moins compétitives en termes de prix	➢ Productions industrielles concurrencées par les pays du Sud (sidérurgie, textile, charbon, industrie mécanique) ➢ Espaces enclavés et peu urbanisés de la diagonale du vide et des espaces montagnards

[DIAPO : Reprise en classe entière](#)

Lire le cours page 148 pour compléter éventuellement.

II. Deux spécificités françaises : le rôle de l'aménagement des territoires et l'appartenance à l'UE

Le territoire français subit/profite comme tous les autres espaces mondiaux de la mondialisation et de la recomposition des espaces productifs. Ses acteurs sont similaires à ceux déjà étudiés.

Toutefois, deux éléments infléchissent particulièrement ce tableau : le rôle des acteurs publics aménageurs et l'insertion européenne.

A. L'Etat aménageur tente d'infléchir les conséquences de la mondialisation

1. Qu'est-ce que l'aménagement des territoires ?

C'est l'idée qu'il faut mener une action volontaire et réfléchie sur le territoire pour lui permettre de « mieux » se développer. Cette volonté date de l'Ancien Régime (XVI^e-XVII^e s. surtout), mais elle s'est surtout épanouie en France depuis la fin de la 2^{GM} lorsqu'on a pris conscience que le trop grand poids de Paris par rapport au reste de la France empêchait le pays de bien se développer. Ainsi à partir de la fin des années 1940 et surtout les années 1960, l'État a mis en place une politique dite d'aménagement du territoire, destinée à lutter contre les déséquilibres.

Toutefois, ce temps est révolu : l'aménagement du territoire s'est transformé : on parle désormais d'aménagement des territoires (toutes les échelles sont concernées et non plus la seule échelle nationale) et l'État n'est plus le seul acteur. Agissent à ses côtés non seulement les instances supérieures européennes, mais aussi et surtout les collectivités territoriales locales. Enfin, les objectifs ont évolué : outre la gestion des déséquilibres, il s'agit désormais aussi d'assurer une attractivité des territoires et permettre leur compétitivité (objet de ce cours) et d'assurer un développement durable du pays. On note que ces objectifs rentrent parfois en contradiction les uns avec les autres.

2. Des exemples d'actions

Politique de la ville

- Lien social et image des quartiers
- Soutien à la vie associative et médiation sociale
- Cadre de vie, logement, mobilités et tranquillité publique

Numérique

- Incubateur des Territoires
- Nouveaux lieux, nouveaux liens
- Mission société numérique
- France mobile
- France très haut débit

Territoires et ruralité

- Petites villes de demain
- Action cœur de ville
- Territoires d'industrie
- Les pactes territoriaux
- Avenir Montagnes Mobilités

B. Les conséquences de l'intégration européenne

1. Qu'est-ce que l'UE ?

L'Union Européenne est l'union de pays du continent européen qui ont voulu après-guerre s'unir pour éviter un nouveau conflit et plus compter économiquement et politiquement dans le monde. Les 6 Etats fondateurs ont vu les rejoindre progressivement 22 Etats (plus que 21 depuis le Brexit puisque le Royaume-Uni a choisi de quitter l'UE) et des coopérations se sont renforcées dans un certain nombre de domaines.

L'UE est d'abord un espace de libre-échange de marchandises (exportation/importation sans taxes de douane), d'union monétaire avec l'euro (à quelques Etats près qui n'ont pas adopté la monnaie unique) et de libre circulation de personnes (à l'intérieur de l'espace Schengen qui ne coïncide pas exactement avec celui de l'UE). Il existe d'autres types de coopérations politiques et culturelles, mais elles ne sont pas l'objet de ce cours.

2. Qu'est-ce que l'UE change pour les espaces productifs français ?

L'UE constitue un atout pour le commerce (import/export) entre Etats membres.

- Pour toutes les productions : il est plus facile d'exporter puisque le libre-échange permet d'éviter les taxes douanières et que la monnaie unique évite les conversions = cela augmente le marché de consommateurs facilement accessibles

- Pour agriculture et surtout industrie : on peut importer facilement des matières premières et pièces détachées venant de l'UE

Toutefois, elle génère aussi des inconvénients :

- Cela peut inciter des entreprises étrangères à installer une unité de production dans un Etat de l'UE pour avoir accès à l'ensemble du marché européen sans taxes douanières
- Pour les entreprises françaises, la concurrence des Etats moins développés et riches de l'UE de l'est est accrue : on assiste à de nombreuses délocalisations de production industrielle en Pologne, etc.

DIAPO : Pour le tourisme : l'espace Schengen permet une libre circulation des personnes entre les Etats, ce qui favorise le tourisme, de même que l'euro (les touristes n'ont pas besoin de changer la monnaie)

DIAPO : Le FEDER (Fond Européen de DEveloppement Régional) et le FSE (Fonds Social Européen) participent à l'aménagement des territoires